

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
PROGRAMMATION BUDGETAIRE - POLITIQUES CENTRES-BOURGS ET DE RECONVERSION

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative aux modalités de programmation et de mise en œuvre du PPI 2015-2019,

Considérant les délibérations prises à l'occasion de la réunion du bureau du 31 octobre 2018,

Sur proposition du Président,

- constate la mise en place des crédits suivants :

AU TITRE DE LA POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS

- Prise en charge à 50% par l'EPFL : Enveloppe totale : 250 000 €
 - dont crédits EPFL (50%) : 125 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (50%) : 125 000 €

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :

- Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 800 000 €
- Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 3 600 000 €
 - dont crédits EPFL (80%) : 2 880 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 720 000 €

AU TITRE DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL :

- Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 2 500 000 €



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER